

## Communiqué de presse

Date : 18/10/2000

### **RESULTATS DES TROPHEES DE L'ASSURANCE-VIE**

#### **Pour la première fois en Belgique, a eu lieu ce mercredi 18 octobre la Remise des Trophées de l'Assurance-Vie.**

Le 18 octobre dernier, pour la première fois en Belgique, *Decavi* et *Enjeu* ont organisé, en partenariat avec Trends/Tendances/Cash, les Trophées de l'Assurance vie. Cette manifestation a recueilli un très vif intérêt auprès des compagnies d'assurance qui se sont massivement inscrites, assurant ainsi une parfaite représentativité du marché.

Cette cérémonie était soutenue par l'*Union Professionnelle des Entreprises d'Assurances (UPEA)*, représentée par Wauthier Robyns, directeur.

#### **Déroulement**

Ces premiers Trophées de l'Assurance vie ont le double objectif : d'une part de créer un événement unique dans le monde de l'assurance en Belgique ; d'autre part de récompenser les meilleurs produits d'assurance vie parmi différentes catégories répondant à des critères bien déterminés.

Les catégories récompensées recouvraient trois types de produits : les formules à versements et retraits libres de type Universal Life, l'assurance-décès à capital constant et des produits de branche 23 (assurance-vie liée à un fonds d'investissement).

Les questionnaires rentrés par les compagnies ont été soumis à un jury pour validation. Ce jury, composé d'experts, a vérifié la qualité des contrats.

Si la **rentabilité** au profit de l'assuré a été examinée à la loupe, les **caractéristiques d'assurance** ont également été déterminantes dans l'analyse des résultats.

Pour chaque catégorie, un assureur belge a été primé. Le concours était également ouvert à des assureurs opérant, en Belgique, par le biais de la libre prestation de services (en abrégé : «LPS »). Terme qui désigne les assureurs étrangers qui vendent leurs formules d'assurance sur notre sol national. L'assureur opérant en LPS a été primé s'il était «meilleur ou aussi bon» que l'assureur belge désigné comme lauréat. C'est ainsi que pour certaines catégories, un trophée a été décerné à un assureur belge et à un assureur étranger.

## **Lauréats retenus**

Nous citons la catégorie sélectionnée et le (ou les) lauréat(s).

En ce qui concerne les catégories «Branche 23», nous mentionnons également le nom de la gamme à laquelle le fonds appartient.

Pour certaines catégories, deux lauréats ont parfois été sélectionnés (catégories 1, 7 et 8) : un assureur belge et un assureur opérant en libre prestation de services.

### **Catégorie n°1 : Formule à Versements et Retraits Libres de type Universal Life**

**AFER Europe (\*)**, Compte à Versements et Retraits Libres  
**Les Assurances Fédérales**, Diamant Invest

### **Catégorie n°2 : Assurance-décès temporaire à capital constant**

**Cardif**, Non Smoker Cardif Life

### **Catégorie n°3 : Assurance-vie liée à un fonds d'actions belges**

**Zelia**, Zelia Equities

### **Catégorie n°4 : Assurance-vie liée à un fonds d'actions internationales**

**OHRA**, OHRA Plan d'investissement - OHRA Fonds d'Actions

### **Catégorie n°5 : Assurance-vie liée à un fonds d'obligations internationales**

**Belstar**, Belstar Invest - Rorento

### **Catégorie n°6 : Assurance-vie liée à un fonds mixtes actions / obligations de type high risk**

**Generali**, Profilife - Maxima

### **Catégorie n°7 : Assurance-vie liée à un fonds mixte actions / obligations de type medium risk**

**PanEuroLife (\*)**, Pharos - Fidelity Funds-Euro Balanced Fund  
**Belstar**, Belstar Invest - Euro Balanced Fund

### **Catégorie n°8 : Assurance vie liée à un fonds mixte actions / obligations de type low risk**

**Euresa-life (\*)**, Lux Croissance +  
**Fortis AG**, Top Profit - Planet World

(\*) Formule commercialisée dans le cadre de la libre prestation de services.

Pour plus d'informations, contactez Enjeu, Muriel Storrer, avenue Louise 149/24 - 1050 Bruxelles ;  
tél : 02/535.75.66 ; fax : 02/535.75.75 ; e-mail : [muriel.storrer@enjeu.org](mailto:muriel.storrer@enjeu.org).

Nous joignons en annexe les commentaires sur les différents produits récompensés.

\*\*\*\*\*

## **CE COMMUNIQUE DE PRESSE AINSI QUE LE LOGO DES TROPHEES ET DES PHOTOS SONT DISPONIBLES ET PEUVENT VOUS ETRE TRANSMIS SUR DISQUETTE / CD-ROM OU PAR E-MAIL.**

Pour plus d'informations sur le concours, contactez :

**ENJEU asbl**, Muriel Storrer  
Avenue Louise 149/24, 1050 Bruxelles  
Tel: +32 (0)2-535.75.66  
Fax: +32 (0)2-535.75.75  
E-mail: [muriel.storrer@enjeu.org](mailto:muriel.storrer@enjeu.org)

Pour plus d'informations sur les lauréats, contactez :

**DECAVI scrl**, Laurent Feiner  
Rue de l'Orphelinat 55, 1070 Bruxelles  
Tel: +32(0)2-520.72.24  
Fax: +32(0)2-520.67.03  
E-mail: [laurent.feiner@decavi.be](mailto:laurent.feiner@decavi.be)

## ANNEXE : COMMENTAIRES SUR LES PRODUITS RECOMPENSES

- **Assurances Fédérales : Diamant Invest**

Diamant Invest affiche tous les avantages de l'assurance-vie combinés avec ceux d'un compte bancaire : possibilité de souscrire une couverture décès spécifique égale à 130 % de la valeur du contrat, transparence des frais, flexibilité des versements (l'assuré peut retirer sans frais jusqu'à 10 % de son épargne et même la totalité en cas d'acquisition d'un bien immobilier en Belgique) et rendement attrayant.

De plus, sur une période de 5 ans, la rentabilité a été excellente : compte tenu d'un investissement de 100.000 BEF effectué le 1/7/1995, le montant a grimpé, au 1/7/2000, à plus de 132.000 BEF. Soit depuis le lancement de la formule, un rendement annuel de plus de 6 %.

Actuellement, Diamant Invest affiche un taux garanti de 3,75 % l'an, auquel il faut ajouter le bonus financier annuel, sous forme de participation bénéficiaire. La rémunération pour 1999 a été de 6 à 6,25 % en fonction du taux garanti (4,75 ou 3,75 %).

- **AFER Europe : «Compte à Versements et retraits Libres»**

Dans la même catégorie, mais dans le cadre de la LPS (Libre Prestation de Services), la palme revient à AFER Europe. La formule primée est d'origine française, ce qui la fait figurer dans la catégorie «LPS». Créée en 1976 par Gérard Athias, cette association connaît un succès phénoménal en France. Et les assureurs belges s'en sont largement inspirés.

La formule, le *Compte à Versements et Retraits Libres* est d'ailleurs commercialisée, en Belgique, depuis 1989. Les montants gérés atteignent 23 milliards d'euros, soit l'équivalent de 930 milliards de nos francs. On compte 525.000 adhérents, dont 10.000 en Belgique.

Sur une période de 5 ans (entre le 1/7/1995 et le 1/7/2000), la rentabilité a été excellente, puisqu'elle dépasse les 132.000 BEF, sur base d'une mise de 100.000 BEF. Le taux garanti actuel est fixé à 3,25 %. Mais compte tenu des résultats financiers, la rémunération avoisinera les 6 % pour l'an 2000.

Cette formule s'adresse à tout épargnant quelle que soit la taille de son patrimoine financier (une mise minimale de 30.000 BEF est cependant requise) : elle combine une très bonne rentabilité, de la souplesse, une sécurité juridique et une excellente liquidité, vu l'absence de frais de sortie.

- **Cardif : Non Smoker Cardif Life**

*Cardif* affiche, dans le cadre de sa formule sur 10 ans (*No Smoker Cardif Life*), un tarif décès pour les non fumeurs hors paire.

A titre d'exemple, pour un capital de 3 millions à assurer sur 10 ans (hors participation bénéficiaire : montant versé en sus du capital contractuel par l'assureur lors du décès), il en coûte à un homme de 30 ans une prime annuelle d'à peine 5.000 BEF, contre 3.000 BEF à une femme. Pour des âges respectifs de 45 ans, ces primes passent à 15.504 BEF (homme) et à 12.462 BEF (femme).

Sur une durée plus courte de 1 an, le tarif fumeur de Cardif est également fort bien positionné. Ajoutons que les conditions générales sont parfaitement conformes au droit belge, avec notamment, une garantie de tarif sur la durée du contrat.

On peut également relever la garantie «perte d'emploi» (plutôt rare en Belgique) dans le chef de Cardiff, mais cette fois pour sa formule décès *Cardif Life Protection*.

- **Zelia : actions belges, via Zelia Equities**

Le *Zelia Equities*, investit en actions belges (pour 60 % dans le Bel 20). Depuis sa création, les rendements affichés ont été excellents : + 69,7 % en 1996, + 45,62 % en 1997, + 80,95 % en 1998 et + 15,85 % en 1999.

Outre un excellent rendement, les caractéristiques d'assurance sont fort intéressantes : possibilité d'alimenter le fonds par le biais de versements réguliers (5.000 BEF par mois ou par trimestre), absence de frais de transfert pour passer d'un fonds à l'autre (unique sur le marché), bonne liquidité (les frais de sortie se limitent à 1 % du retrait durant les 3 premières années) et couverture décès accidentelle gratuite (en cas de décès accidentel de l'assuré, l'épargne est doublée, avec une limite portée à 1 million).

Excellente performance financière, liquidité extrême, accès démocratique et couverture décès gratuite, ces différents critères liés à la rentabilité et aux caractéristiques d'assurance expliquent pourquoi le *Zelia Equities* a été primé, cette année, dans le cadre de sa catégorie.

- **OHRA Belgium : actions internationales, via OHRA Fonds d'Actions**

*OHRA Belgium* est une société d'origine hollandaise, active dans un premier temps dans le nord du pays. Dans le cadre de sa gamme *OHRA Plan d'investissement*, son fonds d'actions l'*OHRA Fonds d'Actions* a crevé tous les plafonds.

Ce fonds est fort investi aux Etats-Unis, avec une forte représentativité dans les thèmes des télécommunications, des multimédia et du vieillissement de la population mondiale. C'est avant tout une gestion à orientation volontairement internationale qui explique les bons résultats du fonds.

Sur base d'un investissement de 100.000 BEF effectué au 1<sup>er</sup> juillet 1995, l'assuré se retrouvait, au 30 juin 2000, avec un capital multiplié par près de 5 (soit un total de 498.992 BEF).

L'assuré bénéficie, par ailleurs, d'excellentes modalités liées à la technique de l'assurance : couverture décès de minimum 1 million, possibilité d'effectuer des versements de 18.000 BEF en base annuelle, deux transferts gratuits (plutôt rare : la gratuité se limite, en principe, à un transfert sur l'année) pour passer d'un fonds à l'autre, etc.

- **Belstar : obligations internationales, via Rorento**

Le fonds *Rorento*, investi en obligations internationales, est commercialisé par Belstar depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1993. Sur base d'un investissement de 100.000 BEF versé le 1<sup>er</sup> juillet 1995, le 1<sup>er</sup> juillet 1997 et le 1<sup>er</sup> juillet 1999, l'assuré détenait respectivement 161.752 BEF, 126.691 BEF et 104.171 BEF au 30 juin 2000. Sur ces trois périodes de références, Rorento arrive, toutes catégories confondues en obligations internationales, en première position.

Et l'assuré peut entrer dans un tel fonds à partir d'une mise de 1.667 BEF par mois.

- **Generali : mixte d'actions et d'obligations (high risk), via Maxima**

Pour la catégorie des fonds mixtes investis en actions et en obligations de type high risk, c'est le fonds *Maxima* (faisant partie de la gamme *Profilife*) de *Generali Belgium* qui a été retenu. Investi à raison de plus de 80 % en actions, le fonds investit surtout au niveau de la zone euro. L'Allemagne, la France, et l'Italie constituent les postes géographiques les plus importants.

Rentabilité oblige, une somme de 100.000 BEF investie le 1<sup>er</sup> juillet 1999 a procuré 122.352 BEF au 30 juin 2000. Soit la meilleure performance sur le marché belge. A relever que la performance annualisée sur 1999 a été de 31,36 %. Les actifs gérés représentent un peu plus de 400 millions de nos francs.

On retiendra également des frais d'entrée assez bas, la possibilité d'alimenter le contrat par une épargne de minimum 2.000 BEF par mois et surtout la possibilité d'opter pour des couvertures décès optionnelles.

En effet, Profilife propose quatre options décès : un pourcentage de l'épargne constituée (entre 100 et 150 %), un pourcentage des primes versées (entre 130 et 200 %), un capital décès fixe (de minimum 250.000 BEF) et un capital décès décroissant, de type solde restant dû.

- **Belstar : mixte d'actions et d'obligations (medium risk), via Euro Balanced Fund**

Au niveau des fonds mixtes de type medium risk, la palme revient... à Belstar, pour son *Euro Balanced Fund*.

Ce fonds investit à 60 % en actions, contre 40 % en obligations. Entre le 1/7/95 et le 30/6/2000, la mise de 100.000 BEF est passée à 245.240 BEF. Le contrat peut être alimenté à partir de versements de 1.667 BEF par mois.

- **PanEuroLife : mixte d'actions et d'obligations (medium risk), via Euro Balanced Fund**

Dans cette même catégorie mais en LPS, c'est le *Fidelity Funds-Euro Balanced Fund* sélectionné par PanEuroLife au sein du contrat *Pharos* qui a été retenu.

Il est investi à raison de 60 % en actions, contre 40 % en obligations sur les marchés de la zone euro. L'actif sous gestion de ce fonds avoisine les 440 millions d'euros. Ce qui n'est pas rien par rapport aux normes belges.

Le rendement sur les cinq dernières années est à souligner : pour un versement de 100.000 BEF effectué le 1<sup>er</sup> juillet 1995, l'assuré disposait, au 30 juin 2000, d'un capital de 265.867 BEF. C'est ce critère qui a permis au Fidelity Funds-Euro Balanced Fund d'être lauréat.

Dans le cadre de Pharos, il est possible de diversifier son avoir à travers 27 fonds supplémentaires gérés par les principaux gestionnaires de fonds internationaux.

Enfin, le contrat Pharos de PanEuroLife permet également de souscrire une couverture décès optionnelle pour un montant de maximum 90.000 euros (jusqu'à l'âge de 49 ans) et de 60.000 euros (au-delà de cet âge). Précisons cependant que le versement initial est assez lourd - 400.000 BEF (10.000 euros) -, avec possibilité de versements complémentaires de 100.000 BEF (2.500 euros).

- **Fortis AG : mixte d'actions et d'obligations (low risk), via Planet World**

Du côté belge, la palme revient à *Fortis AG* pour son *Planet World*, de la gamme *Top Profit*. Les obligations constituent 70 % des actifs, contre 30 % aux actions. Le fonds pèse 2,7 milliards de nos francs. Ce qui représente une belle performance.

Dans le cadre de cette catégorie, il a été difficile de choisir un gagnant. Fortis AG l'a emporté notamment pour son return globalement le meilleur sur les période de référence. Ainsi, pour un versement de 100.000 BEF effectué le 1<sup>er</sup> juillet 1995, l'assuré disposait, au 30 juin 2000, d'un capital de 171.667 BEF. Ces chiffres passent à 126.786 BEF et à 105.019 BEF pour des versements effectués respectivement le 1/7/1997 et le 1/7/1999.

Ajoutons la possibilité d'alimenter le fonds à partir d'une mise de 2.500 BEF par mois, ce qui nous change des fonds luxembourgeois. Pour le reste, la gamme des fonds commercialisés par Fortis AG est assez large. Ce qui constitue un « plus » pour l'assuré.

- **Euresa-life : mixte d'actions et d'obligations (low risk), via Lux Croissance +**

En LPS, pour la catégorie des fonds mixtes investis en actions et en obligations de type low risk, c'est la gamme *Lux Croissance +* (elle reprend des fonds dont la rentabilité est excellente : les résultats renseignés reprennent un panachage de plusieurs fonds : Atag Rendement et Paribas Conservateur) d'*Euresa-life* (filiale de P&V Assurances) qui a été retenue.

On relèvera 60 % d'obligations, 25 % d'actions et 15 % de liquidités (0 % en Belgique !). Ce fonds pèse 500 millions de francs luxembourgeois.

Euresa-life a affiché de loin le meilleur return sur les trois périodes de référence demandées : pour un versement de 100.000 BEF effectué le 1<sup>er</sup> juillet 1995, l'assuré disposait, au 30 juin 2000, d'un capital de 193.077 BEF. Ces chiffres passent à 153.034 BEF et à 117.519 BEF pour des versements effectués respectivement le 1/7/1997 et le 1/7/1999. Pour un fonds mixte de type low risk, ce sont là des rendements plutôt étonnants.

Typique du marché luxembourgeois, la mise initiale élevée : 600.000 BEF. Autre caractéristique peu banale : l'absence de frais de sortie en cas de retrait.

Bruxelles, le 18/10/00